

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORD

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 17.104

L'An Deux Mille Dix-Sept, le 10 juillet, à 18 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 4 juillet 2017

DATE D'AFFICHAGE

Le 4 juillet 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, M. Philippe CAU, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, Mme Nancy LEFÉBVRE, M. Gilbert LOUX, M. Patrick MARENGO, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Didier QUENTIN, Mme Eva ROY, Mme Nelly SERRE, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ÉTAIT REPRÉSENTÉ : M. Thierry ROGISTER représenté par M. Gérard JOUY

ÉTAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 33

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE DE LA VILLE DE ROYAN

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

VOTE : 9 ABSTENTIONS
UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L. 2122-2, indique que « le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ».

Compte tenu du fait que le Conseil Municipal de Royan est composé de 33 membres, le nombre maximal à retenir est 9.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de fixer à neuf, le nombre des adjoints au Maire de la Ville de Royan.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 11 juillet 2017

Le Maire,
Patrick MARENGO